

Bordeaux, le 23 juin 2020

OFFRE ODALYS 1=2 (1 semaine achetée, 1 semaine offerte) + Participation de la SRIAS en fonction de votre quotient familial

La SRIAS Nouvelle-Aquitaine a décidé de subventionner l'offre 1 = 2 (1 semaine achetée, 1 semaine offerte) proposée par ODALYS, en fonction de votre quotient familial.

Cette offre est valable sur la période été 2020 sur une sélection de destinations et de dates pour tout séjour de **2 semaines consécutives dans la même résidence et la même typologie d'appartement.**

La semaine la moins chère est offerte.

Le séjour se fait du samedi au samedi dans la limite du nombre d'appartements disponibles pour cette opération.

A cela s'ajoute la participation financière de la SRIAS, calculée en fonction de votre quotient familial :

Calcul du QF SRIAS : revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2019 sur revenus 2018)
(15 x le nombre de personne au foyer sur avis d'imposition)

- > si enfant en garde alternée compter 0,5 part au lieu de 1 ;
- > ajouter 1 part si famille monoparentale (lettre T sur avis d'imposition) ;
- > ajouter 1 part si enfant ou adulte en situation de handicap (mentionné sur avis d'imposition).

QF inférieur à 230 et jusqu'à 540 : **50 % de prise en charge**

QF compris entre 541 et 840 : **30 % de prise en charge**

QF supérieur à 841 : **15 % de prise en charge**

Cette participation est déduite du montant du séjour avant règlement.

RESERVATION :

L'agent réserve exclusivement sur www.odalys-vacances.com en précisant le code partenaire : 33SRIAS-AB et le code de l'offre 2S=1E20.

L'agent envoie ensuite par mail à l'adresse fanny.morote@nouvelle-aquitaine.fr la copie de son dernier bulletin de salaire pour justifier de son statut agent de la fonction publique d'État et la copie de son avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018.

La SRIAS confirme l'option sur l'espace CE sous un délai de 5 jours ouvrés.

Si la subvention est refusée (agent n'ayant pas le statut agent Etat, crédits épuisés, etc.), l'agent dispose toujours de l'option pendant 5 jours ouvrés mais devra régler la totalité du séjour.

Les documents de séjour seront envoyés par ODALYS directement à l'adresse personnelle du client.

Les frais de dossier de 25 € sont pris en charge par la SRIAS.



Les prix incluent l'hébergement, l'électricité, l'eau, le chauffage, le linge de lit.
Ils n'incluent pas la taxe de séjour à régler sur place, le parking , le ménage final, les suppléments animaux domestiques et toutes autres prestations à payer sur place.

ANNULATION :

Toute annulation devra être notifiée par écrit auprès du service réservations d'ODALYS sur adv@odalys-vacances.com et donnera lieu à des frais tels qu'ils figurent dans les conditions générales de ventes.

Aucune assurance annulation n'est comprise dans les tarifs ODALYS.

L'agent peut en souscrire une lors de la réservation.

Le montant de l'assurance ne sera pas remboursé quelle que soit la date de l'annulation.